

09 juin 2018

## REGLEMENT

### Article 1 : Organisateur

Le Trail des Cadoles en Tournugeois, course nature à travers les monts du Tournugeois, est organisé par l'Asso-Trail.

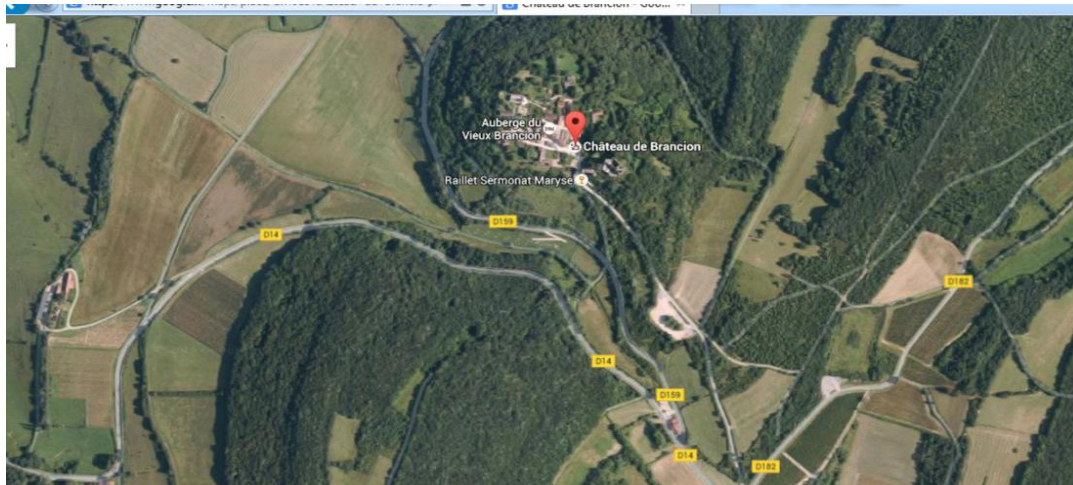
En tant qu'organisateur, l'Asso-Trail est couverte par une assurance Responsabilité Civile souscrite auprès de la MAÏF.

L'Asso-Trail est représentée par son président Fabien DESORMEAUX (06 61 97 21 25).

### Article 2 : Epreuves

Le Trail des Cadoles en Tournugeois est une épreuve de courses à pied se déroulant en quasi-totalité sur des chemins et sentiers entretenus, traversant des zones classées « Natura 2000 ».

Le départ et l'arrivée sont situés au Château de Brancion.



3 courses sont au programme de l'édition 2018 :

- **Trail de 10kms** (260mD+) le samedi 09 juin 2018 : départ à 18H00 du Château de Brancion.
- **Trail de 30kms** (950mD+) le samedi 09 juin 2018 : départ à 18H00 du Château de Brancion
- **Trail nocturne de 16kms** (500mD+) le samedi 09 juin 2018 : départ à 21H30 du Château de Brancion.

### Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions au Trail des Cadoles en Tournugeois peuvent être réalisées :

- ✓ en ligne à l'adresse suivante : <https://www.le-sportif.com> jusqu'au 06/06/2018.
- ✓ Par chèque à l'ordre de l'Asso-Trail, envoyé à l'adresse suivante : ASSO-TRAIL – 5 route de Chardonnay, 71700 PLOTTES
- ✓ Sur place de 16H00 à 17h45 pour le 10kms et 30 kms, le samedi 09 juin.
- ✓ Sur place de 16H00 à 21h15 pour le 16kms, le samedi 09 juin.

✓ Leurs montants, pour les inscriptions en ligne, sont les suivants :

- **Trail de 10kms** le samedi 09 juin 2018 : 9€
- **Trail de 30kms** le samedi 09 juin 2018 : 25€
- **Trail nocturne de 16kms** le samedi 09 juin 2018 : 14€

Une majoration de 2 euros sera appliquée aux inscriptions sur place.

✓ Age requis :

- **Trail de 10kms** le samedi 09 juin 2018 : 16 ans (cadet)
- **Trail de 30kms** le samedi 09 juin 2018 : 23 ans (senior)
- **Trail nocturne de 16kms** le samedi 09 juin 2018 : 18 ans (junior)

✓ Documents à fournir :

- certificat médical (ou copie) de moins de un an à la date de la course, mentionnant la « non contre-indication de la pratique du trail ou de la course à pied, en compétition ».
- **ou** copie de License d'Athlétisme.
- **ou** copie de License de Triathlon.
- chèque du montant de l'inscription pour les coureurs s'inscrivant sur place, à l'ordre de l'Asso-Trail.

✓ Engagement :

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Le remboursement des frais d'inscription ne se fera que sur présentation d'un certificat médical.

Les transferts d'inscription pourront être réalisés uniquement via l'organisateur.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sans avoir fait le transfert nécessaire, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière au cours de l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

✓ Retrait des dossards :

Les dossards pourront être retirés sur place de 16h00 à 21h15 le samedi 09 juin 2018.

#### **Article 4 : Matériel**

- **Matériel obligatoire pour la course nocturne :**
  - Lampe frontale en état de marche + piles de rechange.
  - Un équipement vestimentaire avec bandes réfléchissantes.
  - Une tenue en accord avec les conditions météo du moment (vêtement de pluie, gants, couverture de survie...).
  - Un sifflet.
- **Matériel obligatoire pour les courses de jour :**
  - Une tenue en accord avec les conditions météo du moment (casquette, vêtement de pluie, gants, couverture de survie...).

- Une réserve d'eau d'un minimum de 0.50l (pour le 30kms).
  - Une lampe frontale pour le 30kms (arrivée la nuit envisageable, pour certains coureurs).
- Matériel recommandé pour les courses :
    - Une réserve alimentaire.
    - Un téléphone mobile.

#### **Article 5 : Sécurité et assistance médicale**

- ✓ Les concurrents s'engagent à respecter le Code de la Route et les consignes données par l'organisateur.
  - ✓ Les dossards doivent être visibles en permanence.
  - ✓ Le balisage des parcours est assuré par des pancartes directionnelles, ou un fléchage au sol, ou de la rubalise, ou des bandelettes rétro-réfléchissantes.
  - ✓ Abandon : Dans ce cas, le concurrent doit rejoindre le poste de contrôle, de signalement ou de ravitaillement le plus proche. En aucun cas rejoindre un quelconque lieu sans en avoir averti l'organisation.
  - ✓ La sécurité est assurée tout au long des parcours par des signaleurs mis en place par l'organisation, qui veillent à la sécurité des coureurs et au bon déroulement de l'épreuve.
  - ✓ L'assistance médicale est assurée par une équipe de secouristes.
- Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur les parcours.
- ✓ Les vélos, engins à roulettes, motorisés ou non, sont formellement interdits. Les accompagnateurs ou assistance ne sont pas autorisés.

#### **Article 6 : Ravitaillements**

Le trail est une épreuve de course à pied en nature en autosuffisance partielle.

Cependant, les ravitaillements suivants sont prévus :

- circuit de 10kms : 1 ravitaillement en liquide sur le parcours (5.5<sup>ème</sup> km).
- circuit de 16kms : 1 ravitaillement en liquide et solide sur le parcours (10<sup>ème</sup> km).
- circuit de 30kms : 1 ravitaillement en eau sur le parcours (7.5<sup>ème</sup> km).
  - 1 ravitaillement en eau sur le parcours (16<sup>ème</sup> km).
  - 1 ravitaillement en liquide et solide sur le parcours (24<sup>ème</sup> km).
- Ravitaillement prévu à l'arrivée.

Nous demandons aux participants de respecter ces ravitaillements ainsi que les volontaires qui s'en chargent.

#### **Article 7 : respect de l'environnement**

Nous vous sensibilisons sur le fait que toute fréquentation des milieux naturels peut engendrer des effets directs et indirects négatifs sur la faune et la flore.

Les courses traversent des zones classées « Natura 2000 » : les concurrents s'engagent à respecter ces sites classés par respect des balisages mis en place et des consignes données par l'organisation.

biodégradables, sur les parcours ou sites de l'épreuve.

### **Article 8 : Assurance et responsabilité**

- ✓ L'Asso-Trail, organisateur, a souscrit à une assurance Responsabilité Civile.  
Cependant, l'organisateur informe les participants et leur conseille de s'assurer personnellement.  
Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.
- ✓ En cas de dommage matériel, ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages subis par le matériel et les équipements des participants. Notamment en cas de chutes ou de vols.  
Il incombe à chacun de se prémunir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.  
Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens et objets en cas de vol ou de perte.
- ✓ Il est expressément indiqué que les engagés participent sous leur propre et entière responsabilité.  
Chaque concurrent évoluera dans un milieu naturel, en conscience, sur des chemins entretenus, ou il ne pourra pas tenir responsable l'organisateur en cas de chute, glissade...

### **Article 9 : Droit à l'image**

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tous supports, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

### **Article 10 : Classement et récompenses**

- ✓ Un classement individuel par course sera établi.
- ✓ Des lots seront distribués aux participants des différentes courses.  
Chaque coureur sera doté d'un lot récompensant sa participation.
- ✓ Aucune prime ne sera remise.

### **Article 11 : Sanctions**

Tout participant aux différentes épreuves surpris à jeter tous débris, faisant preuve d'anti-sportivité ou de manquement de respect envers un concurrent ou un membre de l'organisation sera rappelé à l'ordre et disqualifié en cas de récidive, et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.

Aucune réclamation ne sera acceptée.

### **Article 12 : Acceptation expresse**

Le fait de s'inscrire à cette épreuve implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, dans son intégralité.



